

PROCES VERBAL

Conseil municipal du mardi 05 mars 2024 à 20h00

Présents : Mme JOUANNET Martine, Mme MOSTEIRO Odile, M. LEQUIN Didier, Mme REBOUL SALZE, M. GATTONE Emmanuel, M. BAGUET André, Mme DELCOUR Petra, M. LESEGRETAIN Bernard, M. NOUVELLE Philippe, Mme SLADE Judith, M. FERRARI Antoine, M. LACHAUX Patrice, M. POURRIER Luc, M. CHANEL Michel, Mme LACHAUX Laurie, Mme LENG-GOLLIET Amély

Excusés : Mme COTTIN Véronique M. DU BOIS Jérôme

Procurations : Mme COTTIN Véronique à Mme SLADE Judith, M. DU BOIS Jérôme à M. CHANEL Michel.

Absente : Mme POMMES Kathy

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal du conseil 6 février 2024

FINANCES

Point n°1 : Factures et engagements

Point n°2 : Approbation des Comptes de Gestion 2023 des budgets de la commune et du centre VTT

Point n°3 : Approbation des Comptes administratifs 2023 des budgets de la commune et du centre VTT

Point n°4 : Affectations des résultats des budgets de la commune et du centre VTT

Point n°5 : Vote des Taux d'imposition 2024

Point n°6 : Adoption du Budget primitif 2024 Commune

Point n°7 : Attribution des demandes de subventions 2024

ADMINISTRATION GENERALE

Point n°8 : Demande de subvention au développement des services auprès du Département de l'Ain : Acquisition de mobilier dans le cadre d'un premier aménagement, d'agrandissement de locaux ou de rénovation

Point n°9 : Demande de subvention au développement des services auprès du Département de l'Ain : Acquisition de mobilier « Espace tout-petit/ parentalité » dans le cadre d'un premier aménagement, d'agrandissement de locaux ou de rénovation

Point n°10 : Reconduction des horaires scolaires pour la période 2024-2027

URBANISME / DEVELOPPEMENT DURABLE

Point n°11 : Autorisations d'urbanisme et compte-rendu de la commission

COMMISSIONS MUNICIPALES

Point n°12 : Travaux des commissions Solidarité – Enfance et Jeunesse-Vie associative - Communication

INTERCOMMUNALITE

INFORMATIONS DIVERSES

Ouverture de séance à 20h00

M. FERRARI Antoine est nommé secrétaire de séance

FINANCES

Approbation du Procès-verbal du 06 février 2024 :

Pas de remarques

Point n°1 Factures et engagements

Pas de questions

Point N°2 Approbation des Comptes de Gestion 2023 des budgets de la commune et du centre VTT

Madame la maire rappelle à l'assemblée que les documents concernant l'ensemble des points budgétaires qui seront abordés à cette séance ont été adressés par mail en date du 22 février.

Concernant le compte de gestion, Madame la maire précise que celui-ci est validé par le percepteur et qu'il reflète les chiffres 2023 pour l'investissement et le fonctionnement.

Les résultats du percepteur présentés ci-dessous sont identiques à ceux de la commune (les comptes administratifs). Madame la maire rappelle aux conseillers que selon le Code Général des Collectivités territoriales, les comptes de gestion sont toujours votés en premier.

En ce qui concerne le budget VTT 2024, il a été intégré dans le budget principal. Madame la maire présente les chiffres 2023 qui correspondent à ceux de la commune.

COMMUNE

RESULTATS D'INVESTISSEMENT		RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Recettes d'investissement 2023	2 127 366.35€	Recettes de fonctionnement 2023	2 525 412.49€
Dépenses d'investissement 2023	962 319.42€	Dépenses de fonctionnement 2023	1 810 962.36€

VTT

RESULTATS D'INVESTISSEMENT		RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Recettes d'investissement 2023	43457.13€	Recettes de fonctionnement 2023	59 083.50€
Dépenses d'investissement 2023	0€	Dépenses de fonctionnement 2023	3 621.95€

Les membres du Conseil municipal, à l'unanimité décident :

D'ADOPTER les comptes de gestion 2023 des budgets Commune et VTT

Point N°3 Approbation des Comptes administratifs 2023 des budgets de la commune et du centre VTT

Madame la maire informe que les comptes administratifs 2023 sont identiques aux comptes de gestion du percepteur, comme évoqué au point précédent.

Concernant le compte administratif VTT, les recettes de fonctionnement correspondent à l'encaissement des loyers 2023 de l'hôtel restaurant « Les Loges du Léman ».

En investissement, les recettes correspondent au report de l'année précédente. Il n'y a pas eu de travaux d'investissement réalisés en 2023.

Pour le compte administratif de la Commune, les principales dépenses d'investissements réalisées sont :

L'éclairage en Leds du stade de foot et des candélabres de la commune, les travaux de voirie pour le chemin des Reinnets et des Noyers, le paiement du solde du bâtiment des services techniques.

Au niveau recettes d'investissement, la commune a perçu une subvention pour 37 500 € et la FCTVA à hauteur de 516 000 €. La FCTVA est une partie de la TVA qui est récupérée sur les investissements réalisés. Les recettes de la taxe d'aménagement s'élèvent à hauteur de 155 680€.

Monsieur Chanel demande si les PUP (Projet Partenarial Urbain) sont compris dans la taxe d'aménagement. Il lui est répondu oui.

L'excédent de fonctionnement s'élève à 714 450 €.

Madame la maire quitte la séance pour le vote des comptes administratifs et monsieur Lequin prend la présidence de la séance.

Les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :

ADOPTENT les comptes administratifs 2023 des budgets Commune et VTT

Point N°4 Affectations des résultats des budgets de la commune et du centre VTT

Madame la maire présente les affectations de résultats des budgets Commune et VTT.

Pour la Commune : Le report permettra d'envisager les programmes inscrits pour 2024.

Pas de questions particulières.

Pour le VTT : il y aura certainement des travaux à prévoir donc la répartition des résultats a été basculée en fonctionnement et investissement. La chaudière de l'hôtel restaurant « Les loges du Léman » sera à remplacer.

COMMUNE

RESULTATS D'INVESTISSEMENT		RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Recettes d'investissement 2023	2 127 366,35	Recettes de fonctionnement 2023	2 525 412,49
Dépenses d'investissement 2023	962 319,42	Dépenses de fonctionnement 2023	1 810 962,36
Soit un excédent de	1 165 046,93	Soit un excédent de	714 450,13
Résultats antérieurs reportés	3 093 838,94	Résultats antérieurs reportés	
Résultat de clôture Invest. 2023	4 258 885,87	Résultat de clôture Fonct. 2023	714 450,13
Report en Recettes d'Investissement au 001	4 258 885,87	Report en Recettes de Fonctionnement au 002	0,00
Affectation de résultat en Recette d'investissement cpte 1068 au B.P. 2024	714 450,13		

VTT

RESULTATS D'INVESTISSEMENT		RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Recettes d'investissement 2023	43 457,13	Recettes de fonctionnement 2023	59 083,50
Dépenses d'investissement 2023		Dépenses de fonctionnement 2023	3 621,95
Soit un excédent	43 457,13	Soit un excédent de	55 461,55
Résultats antérieurs reportés	119 614,90	Résultats antérieurs reportés	
Résultat de clôture Invest. 2023	163 072,03	Résultat de clôture Fonct. 2023	55 461,55
Report en Recettes d'Investissement au 001 dans le BP COMMUNE 2024	163 072,03	Report en Recettes de Fonctionnement au 002 dans le BP COMMUNE 2024	55 461,55
Affectation de résultat en Recette d'investissement cpte 1068 au B.P. 2024			

Les membres du Conseil municipal, à l'unanimité décident :

D'AFFECTER les résultats de clôture de l'exercice 2023 des budgets Commune et VTT comme indiqué ci-dessus.

Point N°5 Vote des taux d'imposition 2024

Madame la maire fait part aux conseillers qu'au vu des résultats positifs précités et faisant suite à l'engagement du mandat, il est proposé de ne pas augmenter les taux d'imposition 2024 et de maintenir ceux votés en 2023 et les années précédentes.

- Taxe foncier bâti : 22.24 %
- Taxe foncier non bâti : 47.57 %
- Taxe d'habitation : 11.50%

Monsieur Nouvelle demande si la taxe des résidences secondaires est incluse dans le vote des taux ? Madame la maire lui confirme que c'est la taxe d'habitation à 11.50% et qu'elle est maintenue. Elle ne concerne pas les résidences principales. Monsieur Lesegretain demande s'il y a beaucoup de logements secondaires sur la commune ? Madame la maire rappelle que le recensement de la population vient d'être fait et que nous n'avons pas encore les chiffres définitifs de l'INSEE. Pour rappel, en 2017, date du dernier recensement, il y avait 917 logements pour 2197 habitants, dont 52 logements secondaires et 40 logements vacants. En 2024, les résultats sont à confirmer par l'INSEE. Ont été recensés 1146 logements, 64 logements secondaires et 52 logements vacants.

Madame Reboul Salze souligne que ce qui est certain c'est que la population augmente.

Monsieur Nouvelle demande si nous avons une fiabilité de la validité de déclaration des résidences secondaires ? Madame la maire répond que c'est une déclaration propre à chacun et que cela reste du déclaratif.

Les membres du Conseil municipal, à la majorité, avec 1 abstention de M. Baguet, décident :

les taux d'imposition 2024 suivants :

- Taxe foncier bâti : 22.24 %
- Taxe foncier non bâti : 47.57 %
- Taxe d'habitation : 11.50%

Point N°6 Adoption du Budget primitif 2024

Monsieur Lequin présente les dépenses inscrites en fonctionnement et rappelle qu'elles ont été vues lors du débat d'orientation budgétaire et qu'il n'y a pas eu beaucoup de modifications.

Dépenses de fonctionnement :

Charges à caractère général : 762 250€ ont été budgétés. Les grosses variations concernent le prix de l'électricité qui a augmenté, le contrat de prestation de services (achat des repas de la cantine avec augmentation des prix en septembre), l'abonnement de l'alarme de l'école, soit plus de 31 000€ de coûts supplémentaires. Une augmentation de 10 000€ est prévue pour l'entretien de la forêt.

Concernant les charges de personnel : 775 000€ sont inscrits. On note une augmentation justifiée par la création d'un nouveau poste de Technicien, l'augmentation du point d'indice, la revalorisation du régime indemnitaire et la prise en charge de la mutuelle et la prévoyance.

Monsieur Ferrari demande si la commune cotise aux caisses de retraites ? Il est précisé que cela ne rentre pas dans ce compte.

Madame la maire précise que la nouvelle nomenclature M57 a modifié certains articles qui ont changé de codification et se retrouvent dans d'autres articles.

Madame Mosteiro fait remarquer que le budget de 3000 € de frais réception semble élevé. Madame la maire explique que des factures n'ont jamais été reçues malgré nos relances et que ce budget est établi sur la réalité des commandes. 322 000 € sont inscrits pour les autres charges courantes qui représentent la cotisation du SIEA, les indemnités des élus, les subventions aux associations

Recettes de Fonctionnement :

219 000€ pour les ventes de produits avec notamment la restauration scolaire,,
18 000 € du Sivalor qui concerne le quai de transfert,
6000 € de Pays de Gex agglo pour les déchets irréguliers et l'entretien des fossés,
950 000 € pour la fiscalité locale et 130 000 € des impôts et taxes,
Les loyers des locations pour 8000€ et les recettes de coupes de bois pour 14 300€,
925 000 € de dotations dont 800 000 € de Compensation Financière Genevoise
145 000 € pour les revenus des immeubles a 145 000€ qui représentent les locations des bâtiments.
Monsieur Nouvelle ce que signifie la ligne en jaune dans la maquette du budget. Madame la maire précise que c'est le report de l'excédent de fonctionnement de l'an dernier inscrit en investissement.

Dépenses d'Investissement :

La création d'une toiture intégrée est prévue entre les deux bâtiments techniques pour un montant estimé à 8000€.
La chaudière du bâtiment de l'hôtel restaurant « Les loges du Léman » est à changer. L'estimation est d'environ 80 000 €. Monsieur Gattone demande si l'installation d'une pompe à chaleur est envisageable ? Madame la maire répond que rien n'est acté pour le moment, le budget est inscrit, le projet peut évoluer.
L'installation de caméras de vidéosurveillance est envisagée pour 80 000€. Monsieur Lequin rappelle que la somme est inscrite mais que le projet n'est pas encore certain d'être réalisé.
L'achat d'un nouveau petit camion électrique pour les services techniques est prévu pour un montant de 47 000€ et du matériel incendie pour 11 000€.
Pour la nouvelle bibliothèque, sont inscrits les bâtiments modulaires pour 450 000€ avec une subvention attendue de plus de 100 000€.
Le marché d'enrobé et de marquage pour 250 000€ est reconduit en 2024.
Les travaux de rénovation énergétique du groupe scolaire sont prévus pour 50 000€
Le remboursement d'emprunts sera de 130 000€.

Recettes d'investissement :

La taxe d'aménagement est évaluée à 60 000€,
la subvention pour les bâtiments modulaires comme indiqué précédemment est estimée à hauteur de 138 000€.
Sont également inscrits :

- Les opérations patrimoniales pour 148 000€,
- La récupération des excédents d'investissement du budget VTT pour 163 000€,
- L'excédent de fonctionnement pour 714 000€,
- La Récupération de la FCTVA pour 90 000€,
- La dotation aux amortissements pour 35 000€,

Monsieur Baguet demande quel véhicule devrait être racheté ? il s'agit d'un petit véhicule électrique fonctionnel pour les services techniques.

Madame la maire rappelle les inscriptions budgétaires 2024 du tableau ci-dessous et passe au vote.

BUDGET COMMUNE 2024

INVESTISSEMENT DEPENSES	INVESTISSEMENT RECETTES
6 043 901.18 €	6 043 901.18 €
FONCTIONNEMENT DEPENSES	FONCTIONNEMENT RECETTES
2 432 361.55 €	2 432 361.55 €

Les membres du Conseil municipal, à la l'unanimité décident
D'ADOPTER le budget principal Commune pour l'année 2024.

Point N° 7 Attribution des subventions 2024

Monsieur Lequin informe les conseillers que la commission vie associative s'est réunie dernièrement pour étudier les dossiers de demandes de subvention et présente le tableau :

Association	2024
S.C.J.G. SECTION CROZET SKI CLUB	3 500
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	2 700
ECOLE DE MUSIQUE	3 220
A.S. ST-GENIS-FERNEY-CROZET FOOTBALL	2 500
SOCIETE MUSICALE CHEVRY-CROZET	2 000
CLUB DES AINES	1 000
ATELIERS ARTS ET CULTURE	900
COMITE DE JUMELAGE "NEIGE ET SABLE"	800
GYMNASTIQUE CHEVRY-CROZET TONIC	600
UNION BOULISTE	400
AMICALE DES DONNEURS DE SANG	250
COMITE DE JUMELAGE "NEIGE ET SABLE" foulée de Crozet	400
Les Ecureuils	350
Enduro du Gettho	2 000
TOTAL	20 155

Concernant le ski club, l'association aurait souhaité organiser une course de télémark, mais par manque de neige celle-ci n'a pas pu se faire.

Pour l'école de musique, 70€ sont attribués par enfant.

L'association Neige et sable va accueillir le comité de jumelage de Jullouville cette année. Diverses sorties seront proposées.

La Foulée fête ses 20 ans cette année, donc une augmentation est inscrite.

Les Ecureuils ont besoin de petit matériel, il leur est proposé une petite augmentation.

Monsieur Chanel demande ce qu'est cette association ? Il est répondu que c'est une association d'aide aux devoirs.

Une subvention exceptionnelle est attribuée à l'Enduro du ghetto pour l'aménagement d'une petite piste d'entraînement de VTT sur une parcelle communale. M. Lachaux demande qui réalise les travaux de la piste vtt sous la télécabine ? Il est répondu que c'est Pays de Gex Agglo.

Monsieur Lequin aborde les dossiers des associations hors Crozet.

L'Aappma est une association de pêche qui fait une demande pour la première fois.

Une course cycliste avec l'association l'Union Cycliste gessienne est envisagée pour la fin du mois de mai. Le dossier sera présenté ultérieurement.

Monsieur Baguet demande si toutes les associations hormis la chasse, demandent une subvention ? Il est répondu que non, par exemple le Tennis club ou les Vétérans n'en demandent pas.

Les membres du Conseil municipal, à l'unanimité décident :

DE DECIDER l'attribution des subventions et cotisations comme indiqué ci-dessous.

DE DIRE que les crédits sont prévus au budget 2024.

Associations	2024
Lycée Prof privé Jeanne d'Arc	180
Pays de Gex Natation	360
Avenir Gessien Gymnastique	660
Gym La Gexoise	690
BTP CFA (apprenti)	90
Vergers du Tiocan	200
AAPPMA	500
Jeunes sapeurs pompiers de Gex	100
USPG (rugby)	450
TOTAL	3 230

ADMINISTRATION GENERALE

Point N°8 Demande de subvention au développement des services auprès du Département de l'Ain : acquisition de mobilier dans le cadre d'un premier aménagement, d'agrandissement de locaux ou de rénovation (bibliothèque)

Madame la maire rappelle à l'assemblée l'ouverture prochaine de la future bibliothèque dans les bâtiments modulaires.

Il est prévu d'aménager ces locaux avec du mobilier neuf spécifique comprenant notamment des rayonnages, des bacs, des fauteuils et des tables. Le devis de l'entreprise BORGEAUD Bibliothèques a été retenu pour un montant de 27 029.28 € HT (32 692.08€ TTC).

Dans le cadre du dispositif du Conseil départemental de l'Ain « Subvention au développement des services : acquisition de mobilier dans le cadre d'un premier aménagement, d'agrandissement de locaux ou de rénovation », ce projet est éligible à une aide correspondant à 30% de la dépense engagée, avec un plafond fixé à 8000€.

Monsieur Lachaux demande si le mobilier choisi est de qualité et qu'il ne vient pas d'un magasin « suédois » ? il lui est confirmé qu'il vient d'un fournisseur spécialisé en mobilier pour les bibliothèques.

Madame Reboul Salze ajoute qu'il serait intéressant de savoir d'où vient le bois.

Madame Mosteiro demande si une partie du matériel actuel sera réutilisé ? Madame la maire confirme que tout ne sera pas racheté et qu'une partie du petit mobilier et bacs seront déménagés dans la nouvelle bibliothèque.

Monsieur Pourrier demande s'il est prévu un système de protection sur le bâtiment. Madame la maire confirme qu'il sera possible d'étendre notre contrat actuel pour la bibliothèque.

Les membres du Conseil municipal, à l'unanimité décident :

D'AUTORISER Madame la maire à solliciter dans le cadre de l'aménagement de la nouvelle bibliothèque, l'octroi d'une subvention auprès des services du Département à hauteur de 30 % de la dépense engagée avec un plafond de 8000€.

DE CHARGER Madame la maire à signer tout document afférent à cette demande.

Point N°9 Demande de subvention au développement des services auprès du Département de l'Ain : acquisition de mobilier « Espace tout-petit/parentalité » dans le cadre d'un premier aménagement, d'agrandissement de locaux ou de rénovation (bibliothèque)

Dans la continuité du point précédent, Madame la maire informe qu'il est prévu d'aménager ces locaux avec du mobilier neuf spécifique comprenant notamment une table à langer, des tapis, des meubles, un canapé. Le devis de l'entreprise WESCO a été retenu pour un montant de 1508.33 € HT (1826.04 € TTC).

Dans le cadre du dispositif du Conseil départemental de l'Ain « Subvention au développement des services : acquisition de mobilier « Espace tout-petit/parentalité » dans le cadre d'un premier aménagement, d'agrandissement de locaux ou de rénovation », ce projet est éligible à une aide correspondant à 40% de la dépense engagée, avec un plafond fixé à 1500€.

Les membres du Conseil municipal, à l'unanimité décident :

D'AUTORISER Madame la maire à solliciter dans le cadre de l'aménagement de la nouvelle bibliothèque, l'octroi d'une subvention auprès des services du Département à hauteur de 40% de la dépense engagée avec un plafond de 1500€.

DE CHARGER Madame la maire à signer tout document afférent à cette demande.

Point N°10 Reconduction des horaires scolaires pour la période 2024-2027

Madame la maire rappelle que par délibération du 04 avril 2023, le conseil municipal avait fixé les horaires scolaires d'entrée et de sortie à partir de la rentrée de 2023 comme suit :

Lundi-mardi-jeudi-vendredi : de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30.

Conformément à l'article D.521-10 du code de l'éducation, l'organisation de la semaine scolaire doit être renouvelée pour la période 2024-2027.

Monsieur Baguet demande si les parents sont satisfaits des nouveaux horaires ? Madame Mosteiro répond qu'il n'y a pas eu de retours particuliers. Le fonctionnement est meilleur dans tous les cas.

Les membres du Conseil municipal, à l'unanimité décident de :

VOTER pour le maintien de l'école sur quatre jours avec les horaires suivants pour les années scolaires : 2024-2025, 2025-2026, 2026-2027, le Lundi-mardi-jeudi-vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30.

D'AUTORISER Madame la maire à signer tout document relatif à cette affaire.

URBANISME / DEVELOPPEMENT DURABLE

Point n°11 : Autorisations d'urbanisme et compte-rendu de la commission

Madame Reboul Salze présente les autorisations d'urbanisme.

Numéro de dossier	Date dépôt	Demandeur	Adresse terrain	Nature des travaux	Date décision	Décision
DP00113523 B0100	08/12/2023	SEM LEA - M. BERTHET Eric	769 rue de la Mairie	Le projet consiste en l'installation d'une centrale photovoltaïque sur les toitures existantes du centre technique afin d'injecter de l'énergie sur le réseau public de distribution, ainsi qu'en la construction d'un local technique accueillant les onduleurs de la centrale.	25/02/2024	TACITE
DP00113523 B0104	19/12/2023	DEPREZ Frédéric	141 chemin de la Montagne	Construction d'une pergola bioclimatique en extension de la maison et posée sur la terrasse existante.	06/02/2024	NON OPPOSITION
DP00113524 B0001	16/01/2024	BAKAN Hasan	74 impasse des Jardins d'Hiver	Piscine enterrée longueur 8.00 M, largeur 4.00 M, profondeur maximum 1.50 M	07/02/2024	FAVORABLE AVEC RESERVE
DP00113524 B0002	19/01/2024	RENAGLIA Lucas	320 chemin des Longets - Villeneuve	Modifications de façades : - Réalisation de nouvelles ouvertures pour des fenêtres panoramiques et baie vitrée, - Modifications de certaines ouvertures, remplacement par de nouvelles huisseries, - Ajout isolation par l'extérieur - Ajout de volets roulants électriques	19/02/2024	TACITE
DP00113524 B0005	02/02/2024	DI CASTRO Mario	44 chemin des Reinnets	Installation d'une clôture avec des grillages/panneaux fixes, grillage	02/03/2024	TACITE
PC00113518 B0010M01	09/01/2024	BULUT Muhammet	Chemin des Nants - Villeneuve	Modification de façade par ajout et modification d'ouverture. Modification des ouvertures en toiture. Fermeture d'un espace ouvert en rez de chaussée.	14/02/2024	REFUS
PC00113520 B0015M03	11/12/2023	SCI JACK - M. DE MELIS Kevin	Chemin des Nants - Le Grand Verger	Suppression d'une piscine. Réduction de la seconde piscine.	22/02/2024	FAVORABLE
PC00113520 B0019M01	13/12/2023	SCCV LE JADE - M. DONGOIS Michel	116 chemin des Reinnets	1) Emplacement de la place PMR, 2) Emplacement de la 3ème place de parking de la villa 6, 3) 11 arbres ont été plantés : En l'état actuel des choses, il est impossible de planter 18 arbres, 4) L'entourage du container a été réalisé en matériau concassé 5) Villa 1 : Reprise de la baie par une fenêtre, 6) Logements sociaux : Les baies des façades de profil sont remplacées par des fenêtres.	23/02/2024	FAVORABLE AVEC RESERVE
PC00113523 B0022	29/11/2023	GONTERO Xavier	155 impasse du Reculet	Démontage du chalet en madrier, de la terrasse et des balcons en bois. Construction d'une maison individuelle composée de deux appartements de plain pied prolongés par une terrasse couverte.	08/02/2024	REFUS
PC00113523 B0023	11/12/2023	BOHN Benoit	100 chemin du Quart	Extension d'une maison individuelle	05/02/2024	FAVORABLE AVEC RESERVE
PC00113523 B0024	22/12/2023	SEM LEA - M. BERTHET Eric	Route de la Télécabine - Le Pied du Mont	Construction de 7 ombrières sur le parking.	13/02/2024	FAVORABLE
PC00113523 B0025	26/12/2023	SCI IMPALA - M. ZELLER Etienne	Route d'Harée	Création d'une extension de la villa du lac au sous-sol pour du stockage et d'un auvent.	29/02/2024	FAVORABLE AVEC RESERVE
PC00113524 B0001	10/01/2024	MAGNETTE Sabrina et MAGNETTE Romain	101 chemin de la Côte	Transformation du garage existant en studio et fermeture d'un abri non clos pour garage.	15/02/2024	FAVORABLE AVEC RESERVE

Madame Reboul Salze fait part du compte-rendu de la réunion publique sur le photovoltaïque organisée lundi 4 mars. Une petite cinquantaine de personnes étaient présentes. L'assemblée a été intéressée, à l'écoute et même force de proposition avec des remarques intéressantes.

La réunion s'est déroulée en trois parties :

- Explications par Monsieur Eric Berthet, Directeur de la SEM Léa, du projet d'autoconsommation collective sur la commune
- Accompagnement des projets photovoltaïques des particuliers : des Crozatis ayant installé récemment du photovoltaïque ont apporté plus des précisions de la procédure urbanistique
- Présentation des zones identifiées par la commission urbanisme et développement durable de la commune de Crozet, dans le cadre de la mise en œuvre de la loi de mars 2023 d'accélération des Energies renouvelables : ces zones identifiées ont fait l'objet d'un sondage en ligne, via Intramuros et via le Crozet Contact. L'avis des Crozatis lors de la réunion publique a également été recueilli.

COMMISSIONS MUNICIPALES

Point N° 14 Travaux des commissions Travaux - Solidarité / CCAS – Enfance et Jeunesse - Vie associative - Communication

Commission enfance et jeunesse

- Une campagne anti-gaspi au restaurant scolaire aura lieu d'ici la fin de l'année scolaire en partenariat avec le Sivalor. Comme l'an dernier, un kit sera fourni (saladiers, balance + fiches équipes)
- Récupération des déchets alimentaires au restaurant scolaire : une société a été contactée. A voir si cela peut être complémentaire avec la récupération actuelle faite par un particulier.
- Etude sur la rénovation énergétique des bâtiments : l'école est divisée en trois parties différentes. La plus ancienne doit être isolée. Une rencontre prochaine va être organisée avec un maître d'oeuvre pour monter un projet de travaux.
- Végétalisation de la cour d'école : une subvention de l'Etat pour des projets de ce type est possible. C'est un projet en collaboration avec l'école. Une stagiaire travaillera sur ce projet.
- Le conseil d'école aura lieu le 13 mars. La commune fera part des travaux qui seront réalisés en 2024 notamment les éclairages et les serrures électroniques.
- Conseil Municipal des Jeunes : démission de la maire en raison de ses nombreuses activités. Election d'un nouveau ou d'une nouvelle maire aura lieu prochainement.
Le mandat du CMJ se termine à la fin de l'année scolaire 2023/2024. Les candidatures pour le mandat 2024/2026 devront être déposées à la mairie avant le 30 juin. La commission scolaire décidera de retenir ou non les candidatures.
- Des chants des élèves devant les aînés ont été organisés par le CMJ. Cet évènement sera renouvelé l'année prochaine.
- Le 21 mai aura lieu le café jeux ambulants intergénérationnel entre la classe de maternelle grand / CP et les aînés. Il est organisé en collaboration avec le Centre Socioculturel Les Libellules.

Monsieur Chanel demande ce que signifie la végétalisation de la cour ? Madame Mosteiro répond que c'est un aménagement de la cour avec des possibilités d'implanter des arbres, des ombrières ou des coins d'herbe.

Monsieur Ferrari demande une précision sur la définition du mot « aînés » ? Il est répondu que ce sont toutes les personnes de plus de 70 ans, pas uniquement les membres du club.

Vie associative

Madame la maire rappelle que le 9 mars aura lieu le nettoyage de la commune. Tous les présidents des associations ont dû recevoir l'information.

Commission Communication

Le crozet contact est en cours de production.

Monsieur Nouvelle demande si la borne pour l'accueil du réparateur de vélo a pu être installée ? Madame Mosteiro répond qu'elle le sera la semaine prochaine.

INTERCOMMUNALITE

Madame la maire fait part que des parents d'élèves de collège questionnent la mairie par rapport à la situation actuelle des transports scolaires. Afin de pallier ce manquement, un arrangement financier a été trouvé entre les TPG et la région AURA pour que les enfants aient une carte à disposition et ainsi utiliser la ligne 67 pour aller à l'école.

Madame Lachaux fait part que le problème est qu'il faut se rendre au siège de Pays de Gex aggro toutes les semaines pour récupérer la carte et que les horaires d'ouvertures ne sont pas forcément adaptés.

Après vérification, il s'avère qu'un seul passage à l'agglo suffit pour récupérer sa carte.

Héléman covoiturage : un arrêt a été installé à l'arrêt de bus près du restaurant « La table du 195 ».

INFORMATIONS DIVERSES

Madame la Maire présente aux conseillers le bilan des interventions 2023 de la Gendarmerie sur la commune et informe qu'une nouvelle compagnie mobile de la brigade de Thoiry circulera sur l'ensemble du Pays de Gex.

Dispositif « Voisins Vigilants » : une réunion publique en présence du commandant de la brigade de la Gendarmerie de Thoiry aura lieu le 12 avril à 19h00 à la salle des fêtes.

Fin de séance à 22h15

Crozet le 02 avril 2024

La maire



Signature of the Mayor

Secrétaire de Séance

Emmanuel GATTONE

Signature of Emmanuel Gattone

